Journal d'information de l'Institution Saint-Michel

Saint Michel Hebdo

Institution Saint Michel Solesmes

13, rue Emile Zola
59730 SOLESMES
Tél. 03.27.37.33.77
www.saint-michel-solesmes.com

Hebdo 01

Semaine n°1 du 06 au 12 Septembre 2021

MOT DU DIRECTEUR

« La personne de chacun dans ses besoins matériels et spirituels, est au centre de l'Enseignement de Jésus : c'est pour cela que la promotion de la personne humaine est au but de l'École Catholique. »

La Promotion de la Personne

Cette phrase de Jean-Paul II est sans doute l'expression la plus ramassée exprimant la visée de l'École Catholique : *« La personne de chacun, dans ses besoins matériels et spirituels, est au centre de l'Enseignement de Jésus : c'est pour cela que la promotion de la personne humaine est le but de l'École Catholique »*. Nous sommes invités, dans l'Enseignement Catholique, à promouvoir la personne humaine, c'est-à-dire permettre à chacun d'advenir à lui-même en relation avec les autres, en vue de déployer une vie *« pleine et libre, une vie digne de l'homme »*. Le Pape ne parle pas uniquement de la promotion des élèves, mais de toutes les personnes qui sont au sein de l'Établissement, voire de l'Institution.

C. LOBRY, Chef d'Établissement

INFORMATIONS GÉNÉRALES

➲ Planning pédagogique :

« Il fait entendre les sourds et parler les muets »
(Mc 7, 31-37)

LUNDI	**06 Sept.** Saint Bertrand	• Distribution des Manuels Scolaires par l'A.R.B.S. Lycée *(matin)*
MARDI	**07 Sept.** Sainte Reine	• 18h15 : Réunion d'Information de Rentrée Classes de 6° en Salle de Classe
MERCREDI	**08 Sept.** Nativité Notre-Dame	• .
JEUDI	**09 Sept.** Jeûne Genevois (CH)	• 17h20 : Conseil Pastoral • 18h45 : Soirée d'Intégration des Pensionnaires
VENDREDI	**10 Sept.** Sainte Inès	• Photos Individuelles Collège et Lycée • Permanence A.R.B.S. Lycée *(matin)*
SAMEDI	**11 Sept.** Saint Adelphe	• .
DIMANCHE	**12 Sept.** Saint Apollinaire	• .

➲ Elèves à Besoins Éducatifs Particuliers :

Les familles dont les enfants ont des Besoins Éducatifs Particuliers qui souhaitent contacter l'Enseignant Référent du secteur doivent s'adresser à Madame Stéphanie LEPAN à l'adresse mail suivante : s.lepan.ddec59c@outlook.fr ou lui envoyer un SMS au 06.33.61.48.62.

➲ P.A.I. *(Projet d'Accueil Individualisé)* :

Les élèves atteints de troubles de la santé qui évoluent sur une longue période et/ou qui peuvent donner lieu à des aménagements au quotidien, et/ou pour les examens, doivent faire l'objet d'un P.A.I.
Pour se procurer ce document, nous vous invitons à adresser un mail via Ecole Directe à Madame DUEZ, Adjointe de Direction.
Les familles dont l'enfant bénéficiait déjà d'un P.A.I. sont invitées à compléter l'avenant et à le faire parvenir à Madame DUEZ le plus rapidement possible.

➲ Campagne de Vaccination COVID 19 – IMPORTANT !

Vous trouverez en pièce jointe des informations importantes concernant la vaccination de votre enfant contre la COVID-19. **Nous vous invitons à en prendre connaissance et, le cas échéant, à nous transmettre l'autorisation parentale dans les délais impartis**.

C. LOBRY, Chef d'Établissement

➲ **Comptabilité :**

• **Paiement en Ligne** :

Attention ! Vous ne pourrez régler votre facture via Ecole Directe qu'à partir **du Mercredi 08 Septembre 2021** date à laquelle les factures seront validées en comptabilité.

• **Facture Familles du 1er Trimestre 2021 / 2022** :

Vous avez reçu par Ecole Directe votre facture du 1er trimestre 2021 / 2022.
Le(s) chèque(s) est (sont) à déposer dans la boîte aux lettres située à **l'Accueil de l'Institution**. Merci de mettre sous enveloppe avec le nom, prénom, classe de l'enfant et votre n° comptable (411…) se trouvant sur votre facture.
Pour les parents ayant opté pour le prélèvement automatique : dates prévues :

→ **10 SEPTEMBRE 2021** | → **05 OCTOBRE 2021** | → **05 NOVEMBRE 2021** | → **06 DECEMBRE 2021**

• **Aide à la Demi-Pension** :

Aide à la restauration scolaire

Vous trouverez ci-dessous, le document relatif à l'aide à la demi-pension.
Merci aux familles d'en prendre connaissance et de remettre les documents nécessaires au service comptabilité.

Convention Aide à la Demi-Pension

BARÈME AIDE À LA DEMI-PENSION
Année scolaire 2021/2022

Le Département du Nord reconduit à la rentrée scolaire 2021 son action en faveur des collégiens qui, pour des raisons essentiellement financières, ne seraient pas en mesure d'accéder à la demi-pension de leur établissement.

Cette aide départementale, qui doit permettre à chaque enfant de prendre un repas le midi, dépend des ressources de la famille, en fonction du barème arrêté ci-dessous.

Vous êtes domicilié dans le département du Nord et votre enfant est scolarisé dans un collège ou un lycée Professionnel en Prépa-Métiers (même hors département du Nord).

En fonction des ressources indiquées sur l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020, vous pouvez prétendre à :

l'aide à la demi-pension

dont les montants par repas s'élèvent à :

1,87 € **1,44 €** **0,89 €**

En cas de diminution avérée des ressources depuis 2021, votre demande pourra être réexaminée à partir de justificatifs.

Nord le Département est là

Pour savoir de quel niveau d'aide vous pouvez bénéficier

Nombre d'enfants à charge	PLAFONDS DE RESSOURCES* POUR UNE AIDE À :		
	1,87 €	1,44 €	0,89 €
1	14 628 €	18 003 €	21 379 €
2	16 312 €	20 067 €	24 531 €
3	17 996 €	22 131 €	27 683 €
4	19 680 €	24 195 €	30 835 €
5	21 364 €	26 259 €	33 987 €
6	23 048 €	28 323 €	37 139 €
7	24 732 €	30 387 €	40 291 €
8	26 416 €	32 451 €	43 443 €
9	28 100 €	34 515 €	46 595 €
10	29 784 €	36 579 €	49 747 €
Par enfant supplémentaire	1 684 €	2 064 €	3 152€

*Revenu fiscal de référence

Le collège se tient à votre disposition pour vous communiquer les pièces justificatives à joindre.

Création : Département du Nord - Direcom (05) - 2021

Nord le Département est là

• **Bourses Nationales du Collège** :

Les dossiers **de Bourses Nationales Collège** seront à retirer au **Secrétariat** à partir **du Mercredi 08 Septembre 2021**. Ils devront être rendus impérativement pour **le Jeudi 11 Octobre 2021**.
Vous trouverez ci-dessous, la notice d'information. Elle vous permettra de calculer si vous pouvez en bénéficier ***(avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020)***.
Les Collégiens refont la demande chaque année.
Un simulateur de bourse de Collège est accessible pour les familles sur le site : http://www.education.gouv.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

cerfa

Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2021-2022

La demande de bourse nationale de collège[1] est émise par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Partie à conserver

Notice d'information

Qu'est ce que la bourse nationale de collège ?

La bourse nationale de collège vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou va rentrer dans un collège public ou un collège privé sous contrat ou au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

– **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020 du ménage du demandeur.

Si vous êtes en concubinage, c'est la somme de vos revenus fiscaux de référence et de ceux de votre concubin qui est prise en compte.

– **Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal** (présents sur votre avis d'imposition) : les enfants mineurs, les enfants majeurs célibataires et les enfants handicapés.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2020 à ne pas dépasser	15 795€	19 440€	23 085€	26 730€	30 376€	34 021€	37 666€	41 311€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale de collège et pour estimer son montant, vous pouvez utiliser le simulateur : calculateur-bourses.education.gouv.fr.

Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'élève (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.

Comment faire ma demande de bourse nationale de collège ?

Demandes pluriannuelles : Si l'élève a été boursier pour l'année scolaire 2020-2021 et que vous avez donné votre accord pour que la demande de bourse soit automatiquement reconduite et que l'élève poursuit sa scolarité dans le même établissement, alors vous n'avez pas à effectuer de nouvelle demande de bourse pour l'année scolaire 2021- 2022.

Votre demande de bourse initiale sera automatiquement réexaminée par le service gestionnaire de l'établissement et vous recevrez une notification d'attribution, de refus ou de demande de pièces complémentaires en cas de changement de situation.

– **Pour les élèves inscrits en collège public**, la demande de bourse s'effectue en ligne sur le portail Scolarité services du 2 septembre au 21 octobre 2021 inclus. En effectuant votre demande en ligne vous pourrez demander une reconduction annuelle de la demande durant toute la scolarité au collège de votre enfant.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

cerfa N° 12539*11 — Page 1 / 5

– **Si vous ne pouvez pas déposer une demande en ligne ou si l'élève est inscrit en collège privé**, vous pouvez faire votre demande en suivant ces étapes :

1. Remplissez les pages **3 à 5** de ce formulaire ;
2. Rassemblez les documents justificatifs suivants :

– votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020
– un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN) à votre nom
– si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, vous pouvez choisir de compléter une procuration (cerfa N°15985), la bourse pourra ainsi être directement versée à l'établissement de votre enfant pour payer sa scolarité.

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en **concubinage**[2]	– **Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 de votre partenaire**
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est **désormais à votre charge** et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	– Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge – Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la **tutelle**	– Copie de la décision de justice désignant le tuteur **et** une attestation de paiement de la CAF ou – De la décision du conseil de famille **et** une attestation de paiement de la CAF

3. Remettez ou envoyez le formulaire rempli et tous les documents justificatifs le plus tôt possible à l'établissement où l'élève est scolarisé.

La date limite pour remettre la demande de bourse est **le 21 octobre 2021.**

Pour les élèves inscrits au CNED :

– **Pour les élèves de moins de 16 ans**, un avis favorable à l'inscription en scolarité réglementée **est nécessaire lors du dépôt de la demande de bourse.**

Si la démarche n'a pas été faite, il faut dès maintenant imprimer une demande d'inscription en scolarité réglementée sur le site du CNED, la remplir et la transmettre à la **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du lieu de résidence de l'élève.**

– **À réception de l'avis favorable du Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale (DASEN)**, remplissez votre demande de bourse, envoyez-là au service compétent **avec l'avis favorable réceptionné**.

– **Pour les élèves de plus de 16 ans**, vous pouvez remplir votre demande de bourse et la faire parvenir au service des bourses compétent.

– **Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général de niveau collège** : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Rouen :

DSDEN-27 Service Académique des Bourses
Bourse collège CNED
24 Boulevard Georges Chauvin
CS 22203
27022 EVREUX CEDEX.

– **Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de niveau collège** : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Toulouse :

DSDEN de l'Ariège – DVE
Bourses CNED SEGPA
7, Rue du Lieutenant Paul Delpech
BP 40077
09008 FOIX cedex

2. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition.

cerfa N° 12539*11 — Page 2 / 5

K. VINCHON, Comptable

➲ **Pastorale** :

• **Instant Jeu** :

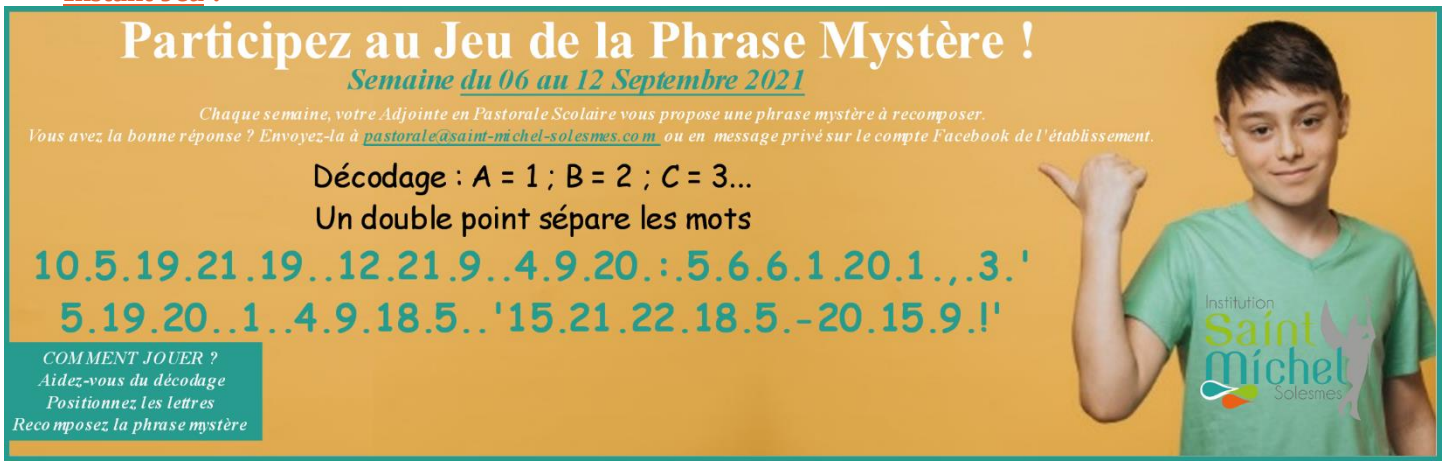

H. DEQUIDT, Adjointe en Pastorale Scolaire

➲ **C.D.I. *(Centre de Documentation et d'Information)* :**

Des plages C.D.I. ont été placées dans les emplois du temps des classes de 4° et de 3° afin de préparer notamment le Parcours Avenir et PIX. **Ces séances sont obligatoires et à prendre très au sérieux**.

L. DESCAMPS, C. DE JESUS, Professeurs Documentalistes

COLLÈGE

➲ **Vie Scolaire :**

Les talons restauration du Mercredi distribués **ce Vendredi 03 Septembre 2021** aux élèves de 4° et de 3° par le Professeur Principal sont à déposer à la Vie Scolaire Collège pour **le Lundi 06 Septembre 2021**.

S. DOSIERE, Responsable de la Vie Scolaire 4° / 3°

➲ **Devoirs Surveillés - Nouveautés :**

Des plages de devoirs surveillées ont été placées chaque semaine dans l'emploi du temps des 4° *(le Mardi)* et dans celui des 3° *(le Vendredi)* **de 09h30 à 10h20**. Des informations complémentaires vous seront communiquées prochainement.

E. PAUSE, Responsable du Niveau 4° - C. DUEZ, Responsable du Niveau 3° - S. DOSIERE, Responsable de la Vie Scolaire 4° / 3°

6°

➲ **Réunion d'Information 6° :**

La réunion d'information 6° se déroulera **le Mardi 07 Septembre 2021 à partir de 18h15**. Les parents seront accueillis dans la cour Collège par le Professeur Principal de leur enfant.
Ce jour-là des informations diverses concernant la scolarité de leur enfant *(dates importantes, culture religieuse…)* leur seront communiquées.
En raison de la situation sanitaire, un seul parent par enfant est autorisé. De plus le port du masque sera obligatoire ainsi que le lavage des mains à l'entrée de l'établissement.
Merci de votre compréhension.

F. DUBOIS, Responsable du Niveau 6°

5°

➲ **Réunion d'information 5° :**

Elle se déroulera **le Mardi 14 Septembre 2021 à partir de 18h15**. Veuillez réserver cette date.

M. CZOPEK, Responsable du Niveau 5°

4°

➲ **Soirée d'Intégration des 4° :**

Afin de favoriser l'intégration des élèves de 4°, une **Soirée de Convivialité** est organisée pour le **niveau l'ensemble des élèves de 4° de 17h15 à 19h45 le Jeudi 23 Septembre 2021**.
Au programme : Goûter *(fourni par l'Établissement)*, musique, danse, jeux de ballon, jeux d'extérieur et pique-nique *(fourni par l'Établissement)*.
Les élèves seront encadrés par les Professeurs Principaux.
Le prix de la soirée est fixé à **3,50 euros par famille *(gratuit pour les internes)***.
Pour inscrire votre enfant, merci de compléter le talon et de le rendre **au Professeur Principal pour le Vendredi 10 Septembre 2021 au plus tard, accompagné de son règlement par chèque à l'ordre de l'O.G.E.C. Saint Michel *(nom, prénom et classe derrière le chèque)***.

E. PAUSE, Responsable du Niveau 4°

3°

➲ **Stage d'Observation 3° - Parcours Avenir :**

Ce stage aura lieu **du Lundi 29 Novembre au Samedi 04 Décembre 2021**. Les conventions de stage 3° ont été distribuées ce jour aux élèves en 3 exemplaires. Ceux-ci sont à rendre au plus vite à Madame DUEZ, Responsable des 3° pour vérification et signature. Les familles sont invitées à se rapprocher du responsable du stage choisi afin de s'assurer des règles sanitaires à respecter.
Par ailleurs, veuillez noter que la fiche métier réalisée l'an dernier par les élèves de 4° avec Madame DESCAMPS, Documentaliste, sont à ramener au Professeur Principal **le Vendredi 10 Septembre 2021** en heure de vie de classe. Elle sera exploitée dans le cadre du Parcours Avenir.

C. DUEZ, Responsable du Niveau 3°

➲ **Réunion d'information 3° :**

Elle se déroulera **le Jeudi 16 Septembre 2021** **à partir de 18h15**. Veuillez réserver cette date.

C. DUEZ, Responsable du Niveau 3°

➲ **Veillée d'Intégration 3° :**

Elle se déroulera **le Jeudi 30 Septembre 2021** **à partir de 17h15**. Les élèves sont invités à réfléchir au thème de la soirée, à proposer des activités et un menu. Les idées seront étudiées à la prochaine heure de vie de classe (***Vendredi 10 Septembre 2021***).

C. DUEZ, Responsable du Niveau 3°

LYCÉE

T°

➲ **Relevé de Notes des Épreuves Anticipées du Baccalauréat :**

Le relevé de notes des épreuves anticipées du Baccalauréat a été remis aux élèves de T° par le Professeur Principal **ce Vendredi 03 Septembre 2021**. **Il est vivement conseillé de conserver ce document**.

S. MIGALSKI, Responsable du Niveau T°
S. MIGALSKI, F. COURCELLE, N. MATHIEUX, S. LUBAWY, S. DEVEY, A. BONA, Les Professeurs Principaux du Niveau T°

INTERNAT

➲ **Rappel** :

Tous les pensionnaires doivent se présenter au goûter et signaler leur présence. Chaque élève interne doit rester dans la cour. **Aucune sortie de l'établissement n'est autorisée**. **En cas de non-respect**, **une sanction sera prise** *(avertissement dans le carnet, retenue, sanction plus lourde)*.

C. LALIBERTÉ, F. DI PAOLO, I. LEDIEU, P. LENAARS, Maîtres d'Internat

➲ **Soirée Barbecue :**

La rentrée des classes c'est aussi la rentrée des internes, 80 élèves de la 6° à la T° ont découvert cette semaine leur chambre. Ils se retrouveront **le Jeudi 09 Septembre 2021** autour d'un barbecue afin de permettre aux élèves internes de se revoir et aux nouveaux de faire connaissance avec leurs camarades et leurs Responsables.
Merci de votre compréhension.

C. LALIBERTÉ, F. DI PAOLO, I. LEDIEU, P. LENAARS, Maîtres d'Internat

➲ **Planning de la Semaine :**

Ma semaine à l'internat

" Encourager, Accompagner, Réussir "

Du LUNDI 06 au VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021

	LUNDI 6 Sept.	MARDI 7 Sept.	MERCREDI 8 Sept.	JEUDI 9 Sept.	VENDREDI 10 Sept.
MATIN	De 08h15 à 08h35 : Dépôt des valises dans la salle sous la Chapelle				Dépôt des valises dans la salle sous la Chapelle
APRES-MIDI					Après le petit déjeûner, rendez-vous dans la cour du Lycée à 08h30 pour la photo de l'internat
SOIR	Etude surveillée	Etude surveillée	Etude surveillée	Etude surveillée	
ACTIVITES					
REPAS	Repas	Repas	Repas	Soirée d'intégration	

Joyeux anniversaire à

Hylam A. (04) ; Sara F. (05) ; Carla P. (08) ; Lolita P. (09)

C. LALIBERTE – F. DI PAOLO - I. LEDIEU P. LENAARS, Maîtres d'Internat

RESTAURATION

Au menu cette semaine

Du LUNDI 06 au VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021

Déjeuner

LUNDI 6 Sept.	MARDI 7 Sept.	MERCREDI 8 Sept.	JEUDI 9 Sept.	VENDREDI 10 Sept.
Entrée au choix	Entrée au choix	Entrée au choix	Entrée au choix	Entrée au choix
Beignets de poisson Omelette au fromage	Filet de poulet rôti émincé Pavé du fromager à l'emmental	Cuisse de poulet à l'américaine Palette de porc sauce diable	Carbonnade flamande Jambon bruni savoyard	Filet de colin Tortis à la bolognaise
Riz pilaf Petits pois et carottes	Ratatouille Semoule berbère	Purée de pommes de terre Salade verte	Haricots verts saveur du midi Pommes frites	Penne Blettes béchamel
Dessert au choix	Dessert au choix	Dessert au choix	Dessert au choix	Dessert au choix

Dîner

Entrée au choix	Entrée au choix	Entrée au choix	Entrée au choix
Assiette kebab Pommes frites	Kefta d'agneau à la tomate Rösti de légumes	Nuggets de volaille Pommes cubes rissolées	Merguez Chipolatas grillées Chips
Dessert au choix	Dessert au choix	Dessert au choix	Dessert au choix

elior

L'Équipe Elior Restauration

Coupon réponse « **Soirée de Convivialité des 4°** »

☐ *Document distribué aux élèves* ☐ *Document distribué aux élèves inscrits* ☐ *Document disponible à la Vie Scolaire Collège et Lycée*

À remettre au Professeur Principal avant **le Vendredi 10 Septembre 2021**.

Monsieur, Madame : ..... père / mère de :

Nom : ..... Prénom : ..... en classe de 4° : .....

☐ Autorise(nt) leur enfant à participer à la soirée de convivialité 4° **du Jeudi 23 Septembre 2021** et verse(nt) la somme de 3,50 euros *(gratuit pour les internes)* par chèque à l'ordre de l'O.G.E.C. Saint-Michel *(merci d'indiquer les nom, prénom et classe au dos du chèque).*

Choix du repas : ☐ Sandwich fromage ☐ Sandwich jambon

☐ N'autorise(nt) pas leur enfant à participer à la soirée de convivialité 4°.

Signature des représentants légaux : *Signature de l'élève :*

Vaccin COVID-19 SE VACCINER, SE PROTÉGER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

12 / 18 ans

À LA RENTRÉE TOUS VACCINÉS !

Au collège ou au lycée, pour les activités sportives et culturelles, avec nos amis et nos proches : **vaincre collectivement la Covid-19 nous permet de reprendre une vie normale au plus vite.**

DE PLUS EN PLUS DE JEUNES SE FONT VACCINER
Le nombre de jeunes vaccinés augmente chaque jour dans notre région. Grâce à leur mobilisation, les Hauts-de-France sont l'une régions qui a la meilleure couverture vaccinale de France chez les moins de 18 ans.

1 SEULE INJECTION SI ON A DÉJÀ EU LA COVID-19
Une personne qui a déjà eu la Covid n'a besoin que d'une seule dose de vaccin pour être complètement vaccinée.

ON PEUT SE FAIRE VACCINER DANS UN CENTRE DE VACCINATION OU CHEZ UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ
Les jeunes de 12 ans et plus peuvent se faire vacciner avec les vaccins ARN Messager Pfizer ou Moderna, dans tous les centres de vaccination mais aussi par un professionnel libéral : médecin, pharmacien ou biologiste, infirmier ou sage-femme.

OPÉRATIONS SPÉCIALES « VACCINATION SANS RDV » LES 4 ET 5 SEPTEMBRE PARTOUT DANS LA RÉGION : dans les centres de vaccination, VaccinoCars, centres commerciaux...

LES PLUS DE 16 ANS N'ONT PAS BESOIN DE L'AUTORISATION DES PARENTS POUR SE FAIRE VACCINER

DE 12 À 15 ANS, L'AUTORISATION D'UN PARENT EST NÉCESSAIRE POUR SE FAIRE VACCINER

Le jour de la vaccination, il faut se munir du numéro de sécurité sociale d'un parent ou de sa carte vitale. La présence d'un parent pendant la vaccination de l'adolescent est recommandée mais elle n'est pas obligatoire.

16 Passage Thiers
59540 CAUDRY

Aide au Financement du BAFA

sgdf.caudry@gmail.com
06.65.37.96.98